



MAIRIE DE
Etriché
Square de la Mairie
49400 ETRICHÉ

☎ 02.41.42.60.01

☎ 02.41.42.65.06

✉ mairie.etriche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETRICHE DU JEUDI 09 JANVIER 2014

Emetteur Régine BRICHET Maire M. Christine MEUNIER Secrétaire	Présents : Régine BRICHET - Gilles GITEAU – Jacques LEBRUN - Jacky GLEDEL - Mado PARENTEAU - Marie Annick GILBERT - Nelly NOZAY - Christiane THOMAS - Yves ROUSSEAU, Hubert de QUATREBARBES et Laïd AOUDJ – Anne PERDREAU – Marie GAUTREAU – Delphine RIPOCHE Secrétaire de séance : Hubert de QUATREBARBES
Date de La Convocation	23/12/13
Diffusion	Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 09 JANVIER 2014 :

- Fonds de concours CCLS
- Contrats du Personnel communal
- Rythmes scolaires
- Acquisition parcelle de terrain
- DETR 2014
- SIAEP : maintenance des poteaux incendie
- Convention de mise à disposition des services de l’Etat
- CCLS : entretien des émissaires agricoles
- PFAC des lotissements ou ZAC
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 h

Approbation du compte rendu de Décembre : pas de remarque

XXXXXXXXXXXX

Fonds de concours de la CCLS :

La CCLS avait attribué par délibération un fonds de concours investissement à chaque commune pour les années 2012/2013. Pour Etriché, un montant de 20 681 € avait été attribué et versé à raison de 50% en 2012 et 50 % en 2013.

Toutefois, toutes les communes n’ayant pas soldé leur fonds de Concours, le Conseil Municipal accepte que le fonds de concours non soldé puisse l’être et encaissé sur le budget 2014.

Contrats du Personnel Communal :

Les durées hebdomadaires de plusieurs agents n’ayant pas été modifiées en 2013, le Conseil Municipal accepte de modifier 4 contrats de travail en augmentant leur durée hebdomadaire respective.

Accord pour signer la convention entre la CCLS et la commune pour 4 heures d’animation à effectuer sur la commune d’Etriché.

Rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal valide, par 10 voix pour, le principe de classe le mercredi matin (sans restauration) ainsi que l’organisation proposée de 2 jours de TAP (Temps d’Activités Partagées) par semaine. La validation officielle se fera fin janvier en fonction de la réflexion du Conseil d’Ecole.

Acquisition d’une parcelle de terrain :

La commune va acquérir une parcelle de terrain située dans les Orgeries et incluse dans les parcelles remembrées.

Demande de DETR 2014 :

En janvier 2013, la demande de DETR pour la construction du bâtiment multi générationnel a été refusée au motif que le projet n’était pas assez précis. Le permis de construire étant déposé depuis fin décembre, il est donc décidé de renouveler cette demande pour 2014.

SIAEP : maintenance des poteaux d'incendie :

Le Conseil Municipal accepte la maintenance des poteaux d'incendie faite par la SAUR via le SIAEP pour un montant de 40 euros, le poteau. Toutefois, la fréquence de la vérification se fera tous les 2 ans sauf la 1^{ère} année où tous les poteaux seront vérifiés. Une convention sera établie avec le Syndicat d'Eau.

Convention de mise à disposition des services de l'Etat :

Il est décidé de renouveler la convention qui est arrivée à expiration le 31 décembre avec les services de la DDT pour l'instruction des autorisations du sol (PC, DP, etc.).

CCLS : Entretien des émissaires agricoles et répartition des tâches élagage/fauchage (Jacques) :

Le Conseil Municipal adopte la convention avec la CCLS pour 2 ans (2014/2015) avec les tarifs suivants :

	2014	2015
Emissaire	71.60 €/h	72.30 €/h
Marteau	15.75 €/h	15.90 €/h

Pour l'élagage fauchage, une mutualisation a été mise en place par la CCLS et précise les différentes tâches incombant aux communes et à la CCLS

PFAC des lotissements et ZAC :

La PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) sera applicable pour toutes les constructions neuves dans la ZAC de la Roulière ou dans les lotissements et remplacera la PRE (participation pour raccordement à l'égout). L'encaissement de cette taxe n'est pas lié au permis de construire mais déclenchée par le raccordement de l'immeuble au tout à l'égout.

Questions diverses :

Une agence postale sera mise en place à la mairie à compter du 17 février prochain. Les horaires d'ouverture seront tous les matins de 10 h à 11 h 30 et fermée le mercredi.

Il est donc décidé de changer les horaires d'ouverture de la mairie à compter de cette date, ainsi le secrétariat de la mairie sera ouvert au public tous les matins du lundi au samedi inclus de 8 h 30 à 12 heures et fermé tous les après midi.